

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1145

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva, M. Brial, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson,
Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-Michel Lambert,
M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« unique »,

insérer les mots :

« géré par l'État et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser que l'unification des démarches en « front-office » se fera par le biais d'un guichet géré par l'État.

Notons que le service existant (« Guichet-entreprises ») est un service à compétence nationale.